



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

Toulouse, le **13 JUIN 2025**

Monsieur le président,

Par lettre du 17 mars dernier, vous avez appelé mon attention sur les motifs et considérations qui ont justifié votre souhait que l'aérodrome de Toulouse-Francazal soit doté d'une charte environnementale. Vous me précisez qu'un refus d'accéder à cette demande pourrait conduire le collectif Francazal à adopter une posture d'opposition systématique.

Au préalable, je puis vous assurer que j'ai pris bonne note des arguments que vous avez développés en faveur de l'institution d'une charte, à l'occasion de la réunion du 26 février dernier, et que, pour ma part, je poursuivrai le dialogue et la concertation qui me semblent devoir présider aux échanges au sein des instances consultatives.

Ainsi que le mentionne le compte-rendu de cette séance, joint à la présente lettre, les éléments du débat seront restitués aux membres de la commission consultative de l'environnement lors d'une réunion à programmer au second semestre et au terme de laquelle je serai conduit à me prononcer sur l'opportunité d'une telle démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.*et cordiale.*

Pour le préfet et par délégation :
Le secrétaire général,

Serge JACOB

Monsieur Bernard GINESTE
Président du collectif Francazal
22, rue des Bleuets
31 270 CUGNAUX

Copie à :

- M. le président de la société d'exploitation de Toulouse-Francazal aéroport.
- M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud.